

La Qualification à *PsY en mouvement* : un processus d'intégration

À l'heure où, sous l'effet des récentes dispositions légales, les psychothérapeutes risquent d'avoir des difficultés d'exercice, il est particulièrement important qu'ils se regroupent et se reconnaissent ensemble. C'est dans cette optique que *PsY en Mouvement* a créé un processus de qualification, accessible à tous les adhérents. Il ne s'agit pas d'un examen, ni d'un jugement porté par certains sur la pratique de leurs collègues. C'est, au contraire, un échange qui permet d'intégrer le postulant à la communauté de *PsY en Mouvement*.

Le processus comprend deux phases : un dossier écrit et une rencontre.

Constitution du dossier

Le postulant envoie au secrétaire de la commission un dossier destiné à se faire connaître. Ce dossier comprend :

1. Une lettre de motivation
2. Une attestation d'activité (libérale ou salariée)
3. Un C.V. d'une page environ indiquant les points jugés essentiels par le postulant sur son parcours professionnel et personnel. Le postulant est seul juge du contenu de ce document ; les points suivants pourront être abordés, sans obligation : formations suivies, thérapies personnelles, diplômes, autres activités,...
4. Un document d'une page environ, décrivant la pratique thérapeutique du postulant
5. Un document d'une page environ, décrivant un cas traité par le postulant, et qui est significatif de sa pratique.
6. Un extrait du casier judiciaire

Tous ces documents doivent être expédiés sous forme de fichiers .pdf accompagnés du document [document récapitulatif disponible sur le site](#).

La participation financière, versée à ce moment, est fixée par le conseil d'administration. Elle est actuellement de 120€

Rencontre

Une rencontre réunit, ensemble, pendant quatre heures, les postulants et les membres de la commission, pour un échange collectif sur la pratique de chacun.

Elle est animée par le président de la commission.

Chaque postulant est invité à s'exprimer sur sa pratique. Il s'ensuit un échange entre tous les présents, membres ou postulants.

Tous les sujets peuvent être abordés. Trois axes seront notamment abordés (sans obligation)

- . La pratique, la motivation, le ressenti dans la conduite des thérapies, les éventuelles difficultés rencontrées.
- . Un concept de psychopathologie clinique.
- . Une question d'actualité.

La commission travaille sur la pratique de chaque postulant, et la manière dont celui-ci assume cette pratique, en particulier sur les moyens (supervision ou autres) qu'il utilise pour contrôler sa pratique afin de se protéger et protéger ses clients contre d'éventuelles difficultés. Il peut être demandé à un postulant de s'exprimer sur les méthodes qu'il utilise et sur les

théories auxquelles il se réfère, sans qu'aucun jugement ne soit porté sur les références en questions.

Il ne s'agit pas d'un interrogatoire des participants, mais d'un échange entre tous.

Après quoi, chacun se prononce sur chaque postulant, y compris, bien sûr, les membres de la commission. S'il n'y a pas consensus sur la qualification d'un postulant, une discussion s'engage pour lever, si possible, les réserves. La commission se réunit immédiatement après et prend une décision souveraine. La qualification est définitive, la non-qualification est en fait un ajournement, donc n'est jamais définitive.

Le postulant est informé, soit tout de suite, soit très peu de temps après de ce qui a été décidé.

Engagement déontologique

Lors de la confirmation de l'inscription, le postulant reçoit la charte de déontologie de Psy en mouvement. S'il est qualifié, il devra signer, à la fin de la session, la présente charte, en deux exemplaires, signés aussi par le président qui appose le timbre humide de l'association. Le postulant garde un des exemplaires, l'autre étant archivé par le président.

Si le postulant pratique une méthode particulière, il peut lui être demandé de fournir un engagement déontologique lié à sa pratique, en plus de l'engagement général.

Le président de la commission : *Bruno Décoret*.

Les autres membres permanents de la commission: Alain Collery, Bruno Dal-Palu (membre de droit), Béatrice Gautier, Gérard Guichardon, Gérard Hébert, Didier Magnin.

Secrétariat de la commission : Béatrice Gautier – b.m.gautier@orange.fr

La qualification inscrit au référencement sur le site de Psychologies magazine : « Quelpsy.com ».

La mention « qualifié *PsY en Mouvement* » est inscrite sur les trois sites « Psy en mouvement », « Choisir son Psy » et « Quelpsy.com ».

Si vous souhaitez avoir des précisions supplémentaires, trois documents sont à votre disposition sur le site.

[Pourquoi solliciter la qualification ?](#)

[Comment procède la commission ?](#)

[Rapport sur la qualification](#)